

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation temporaire d'occuper le domaine public de Terres-de-Caux

Le Maire de la Commune de Terres-de-Caux

VU le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants, L1311-1 à 1311-8 ; L2122-21 et L2213-6,

VU le code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2121-1, L2122-1 et suivants, L2125-1 et suivants,

VU le Code de la voierie routière,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande en date du 19 avril 2021, présentée par Madame Gwendoline LETHUILLIER domiciliée 202 rue de l'Ancienne Eglise - Fauville en Caux - 76640 TERRES-DE-CAUX sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public aux fins de travaux à partir du 23 avril 2021.

CONSIDERANT que les travaux de Madame Gwendoline LETHUILLIER sont désormais terminés.

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Gwendoline LETUILLIER n'est plus autorisée à réserver la place de stationnement, sisé 202 rue de l'Ancienne Eglise dépendant du domaine public communal à partir du vendredi 1 septembre 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: Le bénéficiaire s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des lieux qu'aux activités autorisées.

ARTICLE 3: Le bénéficiaire s'engage à garantir la Commune de Terres-de-Caux contre tous recours, quels qu'ils soient, à la suite d'accidents ou dommages causés par les personnes ci-dessus visées au premier alinéa.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du maire de Terres-de-Caux. Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été formé dans le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5: Monsieur Le Maire, Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Terres-de-Caux, le Chef de la police municipale intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Terres-de-Caux, le 31 août 2023.

BrunoDELACROIX Maire de Fauville en Caux



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbose Bennetot Bermonville Fauville-en-Caux Ricarville St-Pierre-Lavis Ste-Marguerite-sur-Fauville